



ENTRETIEN

« On ne peut pas empêcher les collectivités locales de déborder de leur couloir »

| 19/06/2021 |

Quel est le meilleur échelon pour mener des politiques locales ? Alors que le premier tour des élections régionales et départementales se tiendra dimanche, la question n'a toujours pas trouvé de réponse.

Promulguée en 2015, la loi Notre, portant nouvelle organisation territoriale de la République, devait clarifier les choses. Sur le papier, elle fait des régions les stratèges du développement local, et des intercommunalités leurs chevilles ouvrières sur le terrain.

Mais six ans plus tard, presque rien ne s'est passé comme prévu. Les nouvelles régions n'ont pas tenu toutes leurs promesses ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/nouvelles-regions-un-bilan-reluisant/00099268](https://www.alternatives-economiques.fr/nouvelles-regions-un-bilan-reluisant/00099268)), les départements connaissent, à la faveur de la crise sanitaire, une seconde jeunesse, les intercommunalités sont souvent considérées comme des instances technocratiques trop éloignées du terrain, et l'attachement des citoyens à leur commune ne semble pas faiblir.

Faut-il repenser une nouvelle fois la décentralisation à la française ? Redistribuer les compétences ? Enlever des couches du millefeuille territorial ? Daniel Béhar se montre sceptique. Co-auteur d'une note sur la décentralisation à Terra Nova ([url:https://tnova.fr/notes/apres-la-decentralisation-15-propositions-pour-refonder-l-action-](https://tnova.fr/notes/apres-la-decentralisation-15-propositions-pour-refonder-l-action-)

territoriale), et coordinateur d'un ouvrage sur le bilan des nouvelles régions chez Berger-Levrault ([url:https://www.lgdj.fr/faire-region-faire-france-9782701320809.html](https://www.lgdj.fr/faire-region-faire-france-9782701320809.html)), l'urbaniste estime qu'il faut accepter la complexité de l'action publique locale, et l'intervention des multiples acteurs qui en sont chargés.

En 2015, la loi Notre faisait des régions les chefs de file du développement local. Quel bilan peut-on tirer, six ans plus tard ?

Daniel Béhar : Ce n'est qu'un premier mandat, ce qui invite à ne pas tirer de conclusions définitives trop rapidement. Mais globalement, le bilan est contrasté. En matière de développement économique, les SRDEII (schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation) sont, comme avant la réforme, peu différenciants, avec des grandes priorités relativement similaires et consensuelles.

En revanche, les régions doivent désormais établir un plan stratégique d'aménagement [schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, ou Sraddet, NDLR]. Et là, de vraies différences apparaissent. Provence-Alpes-Côte d'Azur mise par exemple sur...

Envie de lire cet article ?

Inscrivez-vous à notre newsletter hebdomadaire,
c'est gratuit !

J'accepte que mon email soit collecté par Alternatives Economiques

FINIR DE LIRE

[Accès abonnés](#)

[Voir les offres d'abonnement](#)

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT GRIMAUT

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.